COINGS

Bulletin d'information

juin 2022

Edito

Madame, Monsieur,

Depuis juillet 2020, la municipalité s'est fortement mobilisée pour donner une nouvelle impulsion à la commune.

L'été 2020 a essentiellement été consacré à la préparation de la rentrée scolaire et à l'ouverture du nouveau restaurant, dans un contexte de crise sanitaire inédite. A partir de septembre 2020, une réflexion globale a été engagée pour analyser la situation financière de la commune et trouver les marges de manœuvre indispensables, engager une stratégie de communication, dresser l'état du patrimoine, ce qui a permis d'amorcer les premières réflexions en vue de l'élaboration du budget 2021.

Le budget 2021 voté au printemps a mis l'accent sur l'investissement en maitrisant le fonctionnement; ainsi, plusieurs grands chantiers ont été engagés en 2021: sécurité des bâtiments et des équipements, travaux de rénovation de l'école, refonte complète de l'éclairage public, construction d'un city stade, réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des services.

Certaines réalisations sont déjà bien visibles, d'autres le seront très prochainement. De nouvelles réflexions et études sont lancées pour améliorer le patrimoine, moderniser les équipements, en recherchant à chaque fois les financements possibles auprès de l'Etat, du Conseil départemental, de Châteauroux métropole ou de la Région.

Le budget 2022 marque la volonté de poursuivre de manière résolue la modernisation de la commune.

Chacun comprendra qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps et que l'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt ou les souhaits particuliers.

Je souhaite associer largement les habitants aux réflexions menées, dans le cadre d'un dialogue constructif et confiant, en expliquant les objectifs mais aussi les contraintes auxquelles doit faire face la commune.

Encouragé par la municipalité, le renouveau de la vie associative va contribuer au dynamisme local: le club de marche au sein de Familles rurales et le marché organisé par le Comité des fêtes sont des réussites que je me plais à souligner.

Soyez assurés de la détermination des élus et de la mobilisation des personnels pour défendre l'intérêt général et faire de Coings une commune bien vivante au sein d'une agglomération dynamique.

Bel été à tous et rendez vous le 16 juillet pour le feu d'artifice.

Le maire
Jean TORTOSA

Une priorité : la sécurité des personnes et des biens

- **Plusieurs opérations ponctuelles, peu visibles du public, ont été conduites :** remise en état des défibrillateurs installés à la salle des fêtes et au stade, vérification par un organisme agréé des équipements sportifs à l'école et au stade.
- **D'autres répondaient à des exigences au titre des Etablissements Recevant du Public (ERP)** : installation de nouveaux blocs de secours ou remplacement de blocs de secours défectueux à la salle des fêtes, à la salle Thomas, à l'école, à la maison des associations, à l'église ; réparation d'anomalies sur les installations de gaz à la salle des fêtes et à la salle Thomas ; vérification des extincteurs et dispositifs d'alarme incendie, entretien des chauffe-eau des vestiaires du stade.
- **La suppression du parking le long de l'école** a enfin permis de satisfaire aux exigences du Plan Vigipirate.
- **Des passages pour piétons ont été implantés** à l'intersection des rues débouchant sur l'avenue Marcel Dassault et des miroirs ont été posés à des intersections sans visibilité.

Dépose-minute devant l'école

Miroir face rue du Boulanger

Passage piétons - Rue des Ecoles

Des services à la population améliorés

- **Des outils de communication et d'échange avec la population :** le site internet, la page Facebook, les bulletins d'information qui existent seront améliorés et les rencontres avec les habitants multipliées.
- **Un nouveau système de paiement de la cantine et de la garderie mis en place en janvier 2021,** pour remplacer le système peu commode des tickets.
- **Un accueil de loisirs le mercredi a ouvert en mars 2021,** en partenariat avec la Fédération des Organisations Laïques (FOL).
- **Un City stade ouvert à la population en juillet 2021** permettant aux jeunes et aux moins jeunes de pratiquer basket, hand et foot.
- **L'aménagement du club house a été achevé début 2022.**
- **Sept équipements de fitness ont été installés en février 2022** le long de l'allée des Loisirs, ainsi que de nouveaux jeux pour enfants à côté du stade
- **La refonte de l'adressage :** le dossier, incluant nouvelles dénominations de certaines voies et nouvelles numérotations lorsque cela était nécessaire, est achevé.
- **L'arrivée prochaine de la fibre :** les travaux préparatoires sont quasiment achevés pour une arrivée de la fibre dans la commune à l'été 2022.
- **Une meilleure desserte de Coings par les bus Horizon** à compter du 2 juillet 2022

Le City-stade - Rue des Noyers

Equipements de fitness - Allée des loisirs

L'école : d'importants travaux réalisés

- **La mise en service du nouveau restaurant scolaire** a nécessité la création d'une voie de desserte débouchant sur l'avenue Marcel Dassault, la mise en place de divers équipements indispensables dans la cuisine et le renouvellement complet du mobilier de la salle, opérations non prévues dans la construction du restaurant.
- **L'ancienne cantine, entièrement réaménagée**, accueille la garderie ce qui libère ainsi les locaux de la maternelle précédemment utilisés.
- **Les poutres de la charpente du préau** qui donnaient des signes de faiblesse ont été remplacées.
- **La réfection complète de la clôture de l'école** assure une meilleure sécurité des enfants et prévient toute intrusion.
- **La construction d'une rampe** devant le bâtiment principal permet un accès aisé aux personnes à mobilité réduite.
- **L'aménagement d'un terrain** situé derrière le restaurant scolaire facilitera les pratiques sportives pour les enfants.
- **Un parking pour les personnels** a été réalisé dans l'enceinte de l'école.
- **Le renouvellement du parc informatique** (ordinateurs pour les élèves, Tableau blanc interactif et ordinateur de la maternelle, tablettes et visionneuses) va permettre aux enseignants et aux élèves de conforter les utilisations pédagogiques de l'outil informatique.
- **Enfin, un Environnement numérique de travail (ENT)** est en cours de déploiement à l'école et sera opérationnel à la rentrée. C'est un ensemble de services éducatifs mis à la disposition de la communauté éducative (ressources numériques, cahiers de texte, résultats scolaires, courriel, etc.).

Rampe pour personnes à mobilité réduite

Equipement informatique de l'école

Des opérations d'équipement engagées

- **La mise aux normes de l'éclairage public** :

  Les travaux, financés à 50% par l'Etat, viennent de démarrer
- **Une première opération de voirie :**

  Dans le cadre du réaménagement de la RD 80C entre la RD 920 et La Champenoise, un accord a été trouvé avec le Conseil Départemental pour améliorer la traversée du Moulin de Notz, réduire la vitesse et sécuriser l'arrêt de bus. Les travaux, cofinancés par le département et la commune, seront réalisés à la fin de l'été 2022.
- **L'entretien des accotements et des chemins**
- **Des stationnements pour Personnes à Mobilité Réduite ont été réalisés au stade et à l'école ;** d'autres le seront prochainement au plan d'eau, à la mairie, à la salle des fêtes, au cimetière.
- **Des bancs, des poubelles, des range- vélos** ont été installés en différents points de la commune.
- **La réfection de la section de la rue du château d'eau particulièrement dégradée**, est prévue en septembre.
- **Quatre quais de bus seront mis aux normes dans les semaines qui viennent** (Le Bourg, les Tournesols, avenue Marcel Dassault et le Moulin de Notz)

Range-vélos

Nouvelles poubelles et distributeurs de sacs pour déjections canines

Mise aux normes de l'éclairage public

Un renforcement de la solidarité entre habitants

- **Une démarche voisins solidaires** a été lancée pour identifier les personnes pouvant avoir besoin ponctuellement d'une aide et celles pouvant offrir des services.
- **L'établissement, dans le cadre du Plan canicule**, d'une liste de personnes à prendre en compte. Des visites sont régulièrement organisées auprès de ces personnes.
- **Des campagnes pour la recherche d'assistantes maternelles et de jobs pour les jeunes ont été lancées.**

Des innovations

- **Pour mettre en valeur les réussites et les jeunes talents :** l'engagement des jeunes sapeurs-pompiers a été souligné dans la presse locale et les lauréats du brevet et du baccalauréat 2021 ont été récompensés. Les lauréats de cette année le seront le 11 juillet 2022.
- **Une première boîte à livres installée devant la garderie**
- **Pour décorer la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année,** de nombreux habitants se sont mobilisés pour confectionner des décorations installées dans les différents quartiers et la maison la mieux décorée a été primée.
- **Un partenariat avec le Fédération départementale de pêche et l'association La Vieille Gaule** pour une meilleure gestion du plan d'eau
- **Une cérémonie de remise des cartes d'électeurs** aux jeunes qui viennent d'avoir 18 ans.

Remise des cartes d'électeurs par le préfet de l'Indre aux jeunes de 18 ans

Décorations de Noël 2021

Boîte à livres

Un fonctionnement dynamisé des services municipaux

- **Des agents responsabilisés et associés à la prise de décision.**
- **Un accent mis sur la formation des personnels.**
- **La prévention des risques professionnels** prise en compte avec l'établissement du Document unique, obligatoire depuis 2001.
- **La fixation des règles de fonctionnement interne** avec l'établissement d'un règlement intérieur.
- **La révision systématique des contrats anciens.**
- **Une mise en concurrence systématique des différents fournisseurs.**
- **L'acquisition d'un nouveau tracteur** (avec l'appui financier de l'Etat et du département)
- **Une réflexion sur les archives.**

De nombreux dossiers à l'étude

- La limitation de la vitesse dans le quartier de Céré.
- Le stationnement et la circulation des piétons.
- Un diagnostic de l'état de la voirie communale, en vue de l'établissement d'une programmation pluri-annuelle des travaux.
- La rénovation des systèmes de chauffage des bâtiments.
- L'entretien de la Ringoire.
- Le réaménagement complet de l'étage de la mairie.
- Le renouvellement du matériel technique.
- L'extension du cimetière.
- Le réaménagement à terme de la RD 920.

COINGS

Bien vivre ensemble à Coings !

Faisons tous des efforts …

■ Respectons les règles en matière de bruits de voisinage (article 8 de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2001)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

■ Participons à l'entretien des trottoirs (Articles 1 et 2 de l'arrêté municipal du 20 juin 2022)

- Les propriétaires ou locataires riverains de la voie publique sont tenus de balayer le trottoir goudronné et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis.

  S'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.

  Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.
- Par temps de neige, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur le trottoir, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

■ Veillons à l'entretien des végétaux (Article 3 de l'arrêté municipal du 20 juin 2022)

- **Taille des haies :** Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 m, voire moins là ou le dégagement de la visibilité est indispensable (à l'approche d'un carrefour ou d'un virage).
- **Elagage :** Les branches s'avançant sur le domaine public doivent être coupées, au droit de la limite de propriété.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

■ Laissons le libre passage sur les trottoirs (Article 4 de l'arrêté municipal du 20 juin 2022)

Les riverains ne doivent en aucun cas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

■ Ramassons les déjections d'animaux (Article 5 de l'arrêté municipal du 20 juin 2022)

Les promeneurs d'animaux sont tenus de ramasser les déjections canines sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants. Des distributeurs de sacs ont été installés à cet effet.

- **Respectons le calendrier de ramassage des ordures ménagères ainsi que les consignes données par Châteauroux métropole pour le tri.**

- **Utilisons les poubelles installées et ne jetons pas des déchets n'importe où dans la commune. Faisons ainsi de Coings une commune propre.**

Affiches de Châteauroux métropole

Ces affiches ont été réalisées par le Conseil communautaire de la jeunesse (CCJ) pour sensibiliser la population de l'agglomération au tri des déchets.